

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE



## DECISION N° DCM/16/31/V

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet :** Tarifs 2017 – Musée du Jouet.

**Par ces motifs :**

Nous, le Maire de La Ferté-Macé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2016 portant création de la commune nouvelle La Ferté-Macé,
- Vu la délibération du 16 janvier 2016, reçue en Préfecture de l'Orne, donnant délégation générale au Maire dans le cadre de l'article précité,
- Considérant la nécessité de réviser les tarifs.

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs du Musée du Jouet sont les suivants :

<b>TARIFS 2017</b>	
Entrée individuelle	3,30 €
Entrée de groupe (à partir de 10 personnes – prix par personne)	2,40 €
Entrée étudiant, scolaire, autocariste	1,60 €
Enfant de moins de 6 ans accompagné	Gratuit
Comités d'entreprises, amicales, associations de salariés, œuvres sociales...	2,40 €
Cartes postales	0,30 €
Brochure pour la promotion du Musée du Jouet et du Trésorama	1,00 €

Fait à la Ferté-Macé, le 26 décembre 2016



Le Maire,  
**Jacques DALMONT**